



Vente de Vins à Domicile

Par Blanchon

Bonjour,

Je souhaiterais ayant une société dans l'organisation d'évènements autour du vin, je souhaiterais organiser des "réunions tupperware" sur le vin. Autrement, dit je souhaiterais faire des dégustations de vins à domicile. Je sais que le terme "dégustation" ne passe pas bien, il s'agit donc plutôt de de cours d'oenologie ou de réunion d'amateurs.

Lors de ces réunions, il y aura en plus des explications et des réponses aux questions, une dégustations de vins (et seulement de vins, aucun alcool de catégorie 4 ou 5) accompagné d'un mâchon. Les bons de commande seront là pour être rempli mais aucune bouteille ne sera vendue en direct sur place. Nous ne prendrons que les commandes, a livrer par la suite.

Je suis aujourd'hui en possession du permis d'exploitation et j'ai cru comprendre que j'avais besoin d'une licence 3 ou d'une petite licence à emporter.

Ma question est la suivante:

Ces licences sont rattachées à un lieu précis. Comment faire pour pouvoir être légalement "ambulante" et ce, non seulement dans une seule ville, le but étant de pouvoir aller faire ces évènements partout en France.

Y a t il un moyen pour mettre juridiquement ce projet à l'abris?

Merci d'avance pour vos éclaircissements!

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Je pense que cet article dans LYON Plus, de Me Philippe Lucet, avocat au Barreau de Lyon, va vous intéresser.

[url=Me Philippe Lucet, avocat au Barreau de Lyon]Me Philippe Lucet, avocat au Barreau de Lyon[/url]

Par Blanchon

Bonjour,

Merci mais le lien ne fonctionne pas.

Par ESP

Oups !!!

[url=https://www.lyonplus.com/actualite/2017/05/30/la-vente-d-alcool-a-domicile-est-conditionnee-par-l-obtention-d-une-licence-et-d-un-permis-de-vente]https://www.lyonplus.com/actualite/2017/05/30/la-vente-d-alcool-a-domicile-est-conditionnee-par-l-obtention-d-une-licence-et-d-un-permis-de-vente[/url]

Par Blanchon

C'est effectivement intéressant et je vous en remercie.

Il ne me reste maintenant plus qu'à savoir si une licence peut être ambulante en dehors d'un département.

Merci encore

Par ESP

Pour vous être utile.